

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance extraordinaire du lundi 6 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 612 amendant le règlement de zonage numéro 53 (création de la zone 190).*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé ledit règlement lors de sa séance ordinaire du mercredi 8 juin 2016 et a délivré le certificat de conformité le 29 juin 2016.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entre en vigueur ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 2016, jour de l'émission du certificat de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2016

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière